Enseignement Privé la cgt ÉDUC' ACTION

La CGT' vous informe...

Le panneau d'information du personnel de l'enseignement initial privé

www.cgt-ep.org

Éducation nationale : la campagne d'affichage sur la laïcité embourbée dans les préjugés.

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé pour la rentrée une campagne d'affichage prétendant rappeler ce qu'est la laïcité.
Sur chacune des huit affiches de la campagne du ministère de l'Éducation nationale, on voit des photographies d'enfants ou d'adolescents en classe, sur un terrain de sport ou à la piscine.
Sous chaque photographie, des légendes indiquent : *« Permettre à Milhan et Aliyha de rire des mêmes histoires, c'est ça la laïcité »*, *« Permettre à Sacha et Naissa d'être dans le même bain, c'est ça la laïcité »*, *« Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismael pensent par eux-mêmes, c'est ça la laïcité »*.

Ces affiches sont problématiques à plus d'un titre.

Tout d'abord, elles font de dangereux raccourcis sur l'identité supposée des enfants, postulant par exemple que l'on peut deviner leur appartenance religieuse en fonction de leur prénom et de leur couleur de peau.
Les affiches suggèrent ainsi que certaines religions posent un problème à la communauté scolaire.
L'association La Vigie de la Laïcité dénonce ainsi le fait que *« ces affiches entretiennent une lourde ambiguïté : implicitement, est diffusée l'idée que la laïcité concernerait en premier lieu les personnes issues de l'immigration »*
Il s'agirait dans cette logique de gommer toute particularité, comme en témoigne l'emploi récurrent du mot « même ».
C'est *« une vision de la laïcité plus que problématique »*, dénonce Nathalie Verdeil, responsable confédérale, rappelant que *« la laïcité, c'est la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion »*.
Alors que l'école doit favoriser une réelle égalité entre tous les enfants, cette campagne stigmatise certains d'entre eux.
Et dans les établissements catholiques, la laïcité est-elle toujours respectée? Bénédictions de cartables, accompagnement d'élèves à la messe sur temps de cours, ...

Schéma vaccinal : ne pas céder aux injonctions de certaines directions !

Nous rappelons qu'il est illégal pour les chef·fes d'établissement de demander aux personnels où ils·elles en sont de leur schéma vaccinal ! Il s'agit d'une information personnelle. La CGT EP a dû intervenir en académie à ce sujet et le rectorat a rappelé le cadre réglementaire à certaines directions. En cas de difficultés, ne pas hésiter à nous contacter !

Le chiffre

15 €

Un décret acte le remboursement, notamment pour les enseignant·es du privé sous contrat et les AESH, à hauteur de 15 € par mois à partir de janvier 2022, de la cotisation de la protection sociale complémentaire, à titre transitoire. Actuellement, des négociations se tiennent avec le ministère de la Transformation de la Fonction Publique pour la mise en place de la prise en charge à 50% de la complémentaire santé par l'employeur. La CGT participe à ces négociations et pèsera de tout son poids pour que soit élaboré un panier socle de haute protection pour les agent·es, en veillant à la solidairté familiale et générationnelle.

Revalorisation pour les non titulaires du 1er degré

Le ministère l'a confirmé, tou·tes les maître·sses délégué·es du 1er degré , sous condition de diplôme, sont reclassé·es sur l'échelle des MA1 à compter du 1er septembre 2021. Il ne s'agit là que d'une mesure de bon sens qui gomme l'inégalité qui existait entre 1er et 2nd degré, cette mesure ayant été mise en œuvre en 2018 pour le 2nd degré ! Pour la CGT EP, si cela va dans le bon sens, la grille demeure encore loin de celle de nos collègues contractuel·les du public, dont nous revendiquons, a minima, l'application.